

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 01/07/2026

N/Réf. : ETB10001_761_PUN
Gest. : GM/MG
V/Réf. : 2076-0015/11/2026-076PR
Corr DPC: Marine Gerard
NOVA : 05/PFU/2020336

ETTERBEEK. Place Saint-Antoine, 1 Église Saint-Antoine de Padoue
(= Monument classé)
PERMIS UNIQUE: Restaurer le sas d'entrée de l'église classée Saint-Antoine ainsi que l'intégration d'une nouvelle menuiserie au sein de ce sas, plus précisément
Demande de BUP – DPC du 03/06/2026

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 03/06/2026, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous conditions** émis par notre Assemblée en sa séance du 24/06/2026, concernant la demande sous rubrique.

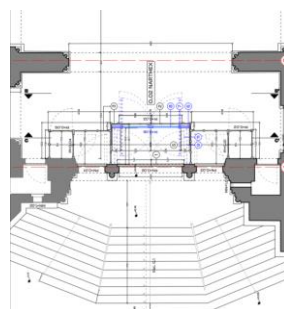
L'église Saint-Antoine de Padoue à Etterbeek est classée en totalité par arrêté du 4 mars 2004 en raison de son intérêt historique et esthétique. Cette église néogothique a été construite en deux phases, entre 1905 et 1935, par les architectes E. Serneels et A. Cochaux. Le sas d'entrée concerné par la demande appartient à la seconde phase de construction qui date des années 1930.

Le projet vise à installer une nouvelle menuiserie vitrée derrière la porte existante du sas d'entrée principal, tout en préservant l'ensemble des menuiseries et éléments patrimoniaux existants.

L'objectif est de :

- réactiver l'entrée principale de l'église ;
- améliorer l'accueil des visiteurs et la visibilité de l'intérieur depuis le parvis ;
- réduire les nuisances liées à l'ouverture permanente des portes (bruit, pertes de chaleur, intrusion de pigeons).

Le sas existant, composé de boiseries, vitraux, ferronneries, quincailleries et sols en carreaux de ciment, sera restauré à l'identique.



Situation existante, photomontage et plan indiquant la nouvelle menuiserie en bleu – extr. du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS émet un avis conforme favorable sous conditions sur la demande. Outre le fait qu'elle soutient la restauration du sas d'origine, incluse dans le projet, elle est favorable à l'ajout d'une nouvelle porte intérieure, indépendante et réversible. De manière générale, la Commission estime toutefois que le dessin de la nouvelle menuiserie pourrait être allégé pour s'intégrer plus discrètement dans le sas historique. A cet égard, elle propose les adaptations esthétiques et techniques suivantes:

- affiner le dessin de la nouvelle menuiserie en recourant à des profilés plus étroits afin d'optimiser l'intégration de la nouvelle menuiserie dans la composition du sas existant et d'en diminuer l'impact visuel;
- adopter, pour la nouvelle menuiserie, la même teinte que les ferronneries et quincailleries existantes;
- équiper les ouvrants de charnières va-et-vient avec blocage à 90° dans les deux sens;
- abaisser la hauteur de l'imposte vitrée afin de l'aligner sur la hauteur de la majorité des vitraux du sas;
- utiliser un vitrage à très faible réflexivité ($RI \leq 2\%$);
- harmoniser la teinte de tous les éléments de fixation visibles (vis, tirants, plaques, etc.) avec celle de la nouvelle menuiserie.

Enfin, la CRMS recommande de mesurer l'évolution du régime hygrométrique de l'église, étant donné la ventilation naturelle serait réduite suite à l'installation de la nouvelle porte. Dans ce cadre, un test d'infiltrométrie (de type *blower door*) pourrait indiquer si des mesures compensatoires doivent éventuellement être envisagées pour assurer une ventilation adéquate de l'église.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEY-ROOTS
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : mgerard@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels